



## **Réunion du groupe-pays Niger**

Le mercredi 27 janvier 2010 à Cités Unies France

**5-10 février 2010** Mission au Niger du président du groupe-pays et de la représentante du pôle Afrique de Cités Unies France

**11 février 2010 10h-13h** Réunion des collectivités participant au programme concerté Aniya III à la **Maison de la Bretagne : restitution de la mission, finalisation du dépôt de dossier du programme concerté Aniya III auprès du MAEE**

**15 février 2010** Date limite de dépôt de dossier pour l'appel à projet du MAEE 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée

**14-21 mars 2010** Elections régionales en France

## 1. Introduction. Mot de bienvenue du président du groupe-pays. Tour de table.

Le président du groupe-pays Niger, Stéphane Valli, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et salue la présence de Son Excellence M. Abderahamane Assane Mayaki, nouvel ambassadeur du Niger en France.

Il adresse ses meilleurs vœux aux collectivités membres du groupe-pays, leur souhaitant notamment beaucoup de réussite dans leurs actions et partenariats de coopération décentralisée au Niger.

M. Valli présente à Son Excellence l'historique de la dynamique du groupe-pays Niger de Cités Unies France. Ce groupe-pays a été créé en 1992 et rassemble 90% des collectivités françaises engagées au Niger, par l'intermédiaire de leurs élus et de leurs techniciens. Ces collectivités ont noué des partenariats avec une quarantaine de collectivités nigériennes. Le groupe-pays Niger s'est doté d'un programme concerté, le programme Aniya, qui est un outil permettant de promouvoir le Niger en France d'une part, de venir en appui aux collectivités nigériennes dans leur effort de structuration d'autre part. Les deux premiers volets de ce programme, initiés respectivement en 2003 et 2006, ont été axés sur l'appui à la mise en place de la décentralisation au Niger, par des actions destinées aux élus et aux techniciens nigériens : formations, voyages d'étude, notamment sud-sud dans la sous-région. Ils ont également été orientés sur la promotion de la coopération décentralisée franco-nigérienne, dans une démarche de sensibilisation et de retour sur le territoire des collectivités françaises.

Stéphane Valli propose un tour de table afin d'identifier les représentants des différentes collectivités présentes:

- **Conflans Sainte Honorine** : La ville a démarré un partenariat avec la commune de **Tessaoua** en 1997. Sa coopération s'articule sur trois axes : la construction de puits et l'accès à l'eau salubre ; les banques céréalières; la mise en place d'un service public d'hygiène et d'assainissement. Ce troisième volet représente un investissement de 472 000 euros.
- **Juvisy sur Orge** Sa coopération avec la ville de **Tillabéry** s'appuie sur deux volets : l'appui institutionnel et l'investissement, notamment dans les domaines de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, et les relations entre sociétés civiles, portées par l'association Juvisy-Tillabéry. Ce deuxième volet se matérialise par des échanges culturels (bibliothèques), et des échanges scolaires avec le Niger. En 2010, aucun déplacement dans la région n'est cependant prévu en raison des réticences émises par le Ministère des affaires étrangères et européennes quant à la sécurité des ressortissants français dans cette région.
- La ville de **Longpont sur Orge** a pris la suite de la ville de **Vert le Petit** dans le partenariat avec Ayorou. Cette collectivité est donc une nouvelle venue au sein du groupe-pays Niger et se situe dans une démarche apprenante face à ses homologues.
- **Le Conseil général des Côtes d'Armor** a mis en place un partenariat avec le département d'Agadez depuis 1987, mais aussi avec celui de Tchirozérine. 7 collectivités territoriales costarmoricaines travaillent aujourd'hui avec 6 communes du département de Tchirozérine. Cette coopération s'articule en deux volets :

l'accompagnement à l'émergence des communes et donc l'appui institutionnel ; le soutien aux initiatives départementales dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité de genre et de l'appui aux jeunes d'autre part dans une démarche transversale. Les attentes des sociétés civiles costarmoricaines et nigériennes sont également très fortes en terme de retour et d'impact sur les territoires de la solidarité à l'international. Sa représentante tient à excuser l'absence de Jean Le Floc'h, conseiller général, et salue l'arrivée au service Europe et Relations Internationales de Gilles Maréchal, qui assurera la direction de ce service.

- **Le Conseil général de Saône-et-Loire** travaille avec la communauté urbaine et la commune de Tahoua pour la construction d'écoles primaires, de forages, de puits, de maternités et de voiries.
- **Le Conseil général du Val de Marne** travaille avec la communauté urbaine de **Zinder** depuis 2005 et 5 communes du département de Zinder. Leur coopération est active dans les domaines suivants : eau et assainissement, santé publique, valorisation du patrimoine, éducation, dans une démarche de renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Général va déposer un projet dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la Facilité Eau de l'Union européenne, et se lance également dans un projet d'éducation secondaire, afin de renforcer le niveau de compétences du côté nigérien.
- **La Communauté de Communes Faucigny Glières et l'association Margouillat-Bonneville** travaillent avec la ville de Tera dans les domaines de l'éducation, des activités génératrices de revenu, de l'appui municipal, de la santé (programme interhospitalier), et des échanges entre populations. Leur coopération s'oriente vers un nouveau projet d'accès à l'eau par la construction de barrages. Une étude est en cours de réalisation, dont les conclusions serviront de fondement à ce nouveau projet.

Les villes d'Epaignes , Pezilla la Rivière, Orsay ainsi que le conseil régional de Picardie sont excusés.

## 2. Echanges sur l'actualité au Niger en présence de Son Excellence M. Abderahmane Assane Mayaki, Ambassadeur du Niger en France.

SEM. Mayaki informe les participants qu'il a présenté ses lettres de créance au président Nicolas Sarkozy au début du mois de novembre 2009. Il rappelle les liens traditionnels forts existant entre le Niger et la France, qu'il espère pouvoir consolider. M. Mayaki est personnellement lié à la France puisqu'il y a séjourné pendant ses études universitaires. Il est entièrement disposé à accroître la coopération franco-nigérienne et considère son niveau de rehaussement, et notamment l'augmentation du nombre de partenariats, comme un des défis de sa mission. Il souligne que la plus-value de la coopération décentralisée est son visage humain et que les relations entre les deux pays doivent être marquées par l'amitié et la sincérité.

Concernant la situation politique au Niger, il rappelle que des accords de paix ont été signés avec les mouvements rebelles et que la mise en garde dans la zone d'Agadez a été levée. Une récente rencontre entre le ministre du tourisme nigérien et les tours

opérateurs français a permis de souligner l'importance du redémarrage du tourisme dans cette région (Agadez). Le gouvernement français œuvre à intéresser d'autres pays européens sur cette question de la sécurité dans l'espace sahélo-saharien (Mali, Mauritanie, Niger). Il a rappelé récemment que cette question doit être traitée par l'ensemble des acteurs impliqués, à la fois au Nord Niger et le long de la frontière malienne.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a proclamé les résultats provisoires des élections du 27 décembre 2009. La validation officielle de ces résultats par la Cour Constitutionnelle devra être réalisée dans un délai de deux mois au plus tard après la date des élections, selon la législation en vigueur, afin de pouvoir installer de manière effective les nouveaux conseillers municipaux. 3100 conseillers municipaux seront élus et répartis à l'échelle de l'ensemble du territoire nigérien en fonction du poids démographique des communes (entre 11 et 75 conseillers par commune).

Un processus de dialogue internigérien a été entamé sous l'égide de la CEDEAO. Le gouvernement nigérien a été reçu par la Commission européenne à Bruxelles le 8 décembre. Celle-ci lui a accordé un délai de 120 jours afin d'observer le dialogue mis en place entre les forces politiques nigériennes. SEM. Mayaki souligne qu'il est nécessaire d'examiner les avancées concrètes menées par le gouvernement nigérien depuis deux mois : la levée des poursuites judiciaires contre les leaders politiques, la révocation des lois qui entravaient la liberté de la presse, et enfin la réforme du Conseil National de Dialogue Politique vers plus d'indépendance.

Le dialogue entre les forces politiques nigériennes a été interrompu en raison de l'agenda du principal médiateur, le général Abubakar Abdul Salami, (ancien chef d'état nigérien), qui intervient également en qualité de facilitateur dans le processus de paix au Darfour.

Ce dialogue entre les différentes forces politiques reprendra le 4 février 2010. M. l'Ambassadeur rappelle qu'il existe une prédisposition forte de l'ensemble des acteurs politiques nigériens d'aboutir à une issue favorable pour le pays.

## **Echanges avec la salle**

### **1. Sécurité**

- ✓ SEM rappelle que le ministre du tourisme nigérien a été reçu récemment au quai d'Orsay afin de discuter des conditions de sécurité dans la sous-région, et de rassurer les tour-opérateurs français qui opèrent dans cette région, et donc de relancer l'activité touristique. Par ailleurs, le président de la compagnie Point-Afrique s'est rendu à Agadez afin de participer à des séances de travail concertées avec les forces de défense et de sécurité sur le thème de la sécurité. La liaison avec le Niger devrait être rétablie par Point-Afrique. Un bureau a également été ouvert afin de faciliter les démarches administratives liées aux visas à Agadez pour les vols de Point-Afrique.
- ✓ Trois scénarii ont été envisagés pour sécuriser la présence des touristes qui se rendent dans cette région : le déploiement en amont de forces de sécurité afin de circonscrire un périmètre touristique sécurisé, l'escorte des touristes par des forces de sécurité, et la présence de forces armées en civil parmi les touristes. Le Conseil général des Côtes d'Armor informe les participants de la tenue d'une mission-évaluation au Niger en mars 2010.

- ✓ Les collectivités soulignent que l'enlèvement en novembre 2009 du ressortissant français Pierre Camatte, président du comité de jumelage Gerarmer-Tidarmene (nord-Mali), n'incite pas les collectivités françaises à s'engager plus en avant dans cette région. Ces dernières ont besoin d'être rassurées sur la présence d'un cadre sécurisé garantissant la pérennité de leurs partenariats au Niger. Plusieurs collectivités rappellent la difficulté de travailler dans la région du nord-Niger. La plus-value de la coopération décentralisée reposant sur sa dimension humaine, si le contact avec les populations et la rencontre entre les élus est difficile voire impossible, cela met en péril le suivi des partenariats et leur approfondissement dans cette région.
- ✓ Les collectivités demandent donc à ce que des dispositions pratiques concertées entre les tour-opérateurs, le gouvernement nigérien, les forces de sécurité, les populations, et les anciens chefs rebelles, soient mises en place afin de garantir la sécurité dans l'ensemble de la zone nord-Niger et le long de la frontière malienne.
- ✓ Stéphane Valli propose alors de solliciter la communication d'un document officiel provenant à la fois du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Niger et du gouvernement nigérien concernant cette question.

## 2. Situation économique

- ✓ Le Niger est un pays qui dépend fortement de l'aide internationale, notamment en matière alimentaire. Une cellule de crise alimentaire a été mise en place au sein du cabinet du Premier ministre au moment de la crise alimentaire de 2005, soutenue par les structures partenaires, notamment la France et l'Union européenne. L'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) constitue actuellement des stocks afin de faire face aux situations d'urgence alimentaire dans la continuité de l'opération Vente à Prix Modérés. Le secteur agricole, qui représente l'essentiel de l'économie nigérienne, est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques. Un système d'alerte précoce, et notamment de détection des poches vulnérables de pauvreté soumises à des pluviométries dispersées, est en cours de construction à l'échelle de l'ensemble des pays de la sous-région.
- ✓ Les collectivités signalent que ces stocks de céréales existent certes, mais qu'ils n'ont toujours pas été distribués aux populations vivant dans les poches de pauvreté. M. Mayaki rassure les participants en leur affirmant que cette distribution est bien prévue et se fera en temps voulu.

## 3. Diaspora nigérienne

- ✓ Constance Koukoui, chargée du pôle Afrique à Cités Unies France, réaffirme la volonté des groupes-pays de Cités Unies France de travailler avec les associations de migrants en France et de connaître celles qui se trouvent sur le territoire des collectivités françaises.
- ✓ SEM indique que la carte consulaire vient d'être créée par l'ambassade du Niger en France, en lien avec le Ministère de l'Intérieur nigérien. Par ailleurs, Son Excellence s'est engagée dans un processus de recensement et de prise de contact avec les communautés nigériennes établies en France. Ces éléments une fois réunis devraient permettre d'entamer des échanges avec ces communautés.

#### 4- Transition entre les autorités municipales

M. l'Ambassadeur se renseignera concernant les modalités de cette transition.

#### 5. Situation politique

L'Organisation Internationale de la Francophonie a menacé de suspendre l'appartenance du Niger à l'organisation, en raison de la non-participation des membres de l'opposition aux élections municipales. SEM. Mayaki souligne que la CENI dans sa composition a reflété la diversité des tendances politiques nigériennes. D'autre part, l'un des faits marquants de ces élections a été le fort taux d'élus indépendants, issus de partis politiques qui avaient précisément appelé au boycott des municipales, qui se sont présentés sans étiquette. Certains candidats n'auraient donc pas suivi les consignes des états-majors des partis.

#### 6. Relations entre ambassades et collectivités territoriales en France

Stéphane Valli rappelle à SEM que les collectivités membres du groupe-pays Niger seraient honorées de le recevoir sur leur territoire. Ce dernier se met à leur disposition pour toute demande de renseignement ou de prise de contact. Son Excellence sera reçue prochainement par le président de Cités Unies France, M. Charles Josselin.

Le lien entre les ambassades et les collectivités territoriales doit être maintenu et renforcé. D'autre part, les membres du groupe-pays souhaiteraient être associés aux rencontres organisées par les autorités nigériennes en France. Enfin, l'organisation d'Assises serait envisageable, en lien avec le Consulat du Niger à Lyon, afin de promouvoir la coopération décentralisée franco-nigérienne.

#### 3. Validation du compte-rendu de la réunion du groupe-pays Niger du 03 décembre 2009

Le compte-rendu de la réunion du groupe-pays Niger du 3 décembre 2009 est validé par l'ensemble des participants.

#### 4. Point sur l'appel à projet du Ministère des Affaires étrangères et européennes en soutien à la coopération décentralisée 2010-2012, par M. Toussaint Caradec, chargé de mission auprès du Délégué à l'Action extérieure des Collectivités Territoriales.

- Le Conseil général du Val de Marne souhaite déposer un dossier de cofinancement auprès de la Facilité Eau de l'Union européenne, dont le cofinancement peut être réalisé à hauteur de 75%, en partenariat avec l'Agence Française de Développement. Son représentant demande s'il est possible de demander un co-financement du MAEE et de l'AFD sur le même projet.
- M. Caradec rappelle que cet appel à projet s'inscrit dans les programmes 209 (Afrique subsaharienne) avec une enveloppe totale de 6 millions d'euros par an, et 185 (coopération européenne) destiné à faciliter l'émargement à des programmes européens des collectivités françaises en lien avec des collectivités européennes.

- Il rappelle qu'une complémentarité de cofinancement du MAEE avec le cofinancement de l'AFD, ou d'autres structures, est possible, et constitue même une valeur ajoutée pour le dossier. C'est le cas d'un projet mené par la Communauté Urbaine de Lille au Liban. Le cofinancement de l'AFD est en général plus élevé que ceux du MAEE, et concerne le domaine de l'investissement et de la construction d'infrastructures, tandis que celui du MAEE se centre sur les questions d'appui institutionnel et de renforcement de capacités.
- Il existera finalement un appel à projet du MAEE annuel en 2010, en plus du triennal 2010-2012. Le prochain programme triennal devrait couvrir la période 2013-2015.
- Différentes combinaisons sont donc possibles : se positionner en 2010 pour un engagement en 2011, se mobiliser sur un programme pluriannuel dans la suite de programmes annuels...
- Stéphane Valli propose la tenue d'un entretien avec Toussaint Caradec avant le dépôt du dossier de cofinancement du futur programme concerté Aniya III. Il souligne également que Cités Unies France pourrait aider les petites collectivités à déposer un projet d'intercommunalité auprès du MAEE afin d'atteindre le seuil critique de mutualisation.
- La ville de **Conflans Sainte Honorine** rappelle que la région Ile de France a mis en place un contrat triennal avec les pays suivants : Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Madagascar, Vietnam. Ces pays sont alors privilégiés dans l'aide au développement de la région. Conflans Sainte Honorine souhaiterait déposer un dossier pour inscrire le Niger sur la nouvelle liste des pays privilégiés par cette région, liste qui sera effective en 2010. Par ailleurs, la ville terminera en 2010 son projet eau et assainissement et se lancera ensuite dans un projet de maîtrise des mares, qui fera l'objet d'une demande de cofinancement pour l'appel à projet triennal de 2013.
- La ville de **Juvisy sur Orge** demande s'il faut déposer un seul dossier en cas de double mutualisation. M Caradec recommande de présenter un seul dossier en trois parties bien distinctes : une partie décrivant les actions réalisées par la collectivité seule, une deuxième partie concernant les actions menées dans le cas d'une mutualisation avec d'autres collectivités ou acteurs, et une deuxième présentant les actions dans le cadre d'une mutualisation avec des partenaires distincts de la deuxième partie.
- Concernant les valorisations, les 20% de cofinancement par le MAEE des valorisations, s'appliquent aux 20% du total des valorisations des collectivités. Ces dernières devront être capables de justifier dans le détail ces 20% et globalement l'ensemble des valorisations (100%). Les collectivités s'inquiètent sur la manière de traduire en chiffres cette nouvelle modalité.

## 5. Présentation de l'évaluation partenariale et conjointe de la coopération avec le Niger, par Denis Decraene, Pôle de l'évaluation du MAEE

Les cinq acteurs concernés par cette évaluation conjointe (**Danemark, Belgique, France, Luxembourg et Union Européenne**), concentrent 60% de l'aide publique au développement du Niger. Cette évaluation couvre la période 2000-2008, et a nécessité deux ans pour la réaliser. Le rapport final sera validé au début du mois de février 2010.

C'est la première fois qu'une évaluation conjointe de cette envergure (cinq bailleurs de fonds) est menée par le pôle de l'évaluation du MAEE. Jusque-là, 115 évaluations thématiques ont été réalisées et 40 évaluations par pays.

Cette étude a fait l'objet d'une expertise collective (experts européens et nigériens). Elle a été réalisée en partenariat avec un comité consultatif au Niger qui validera également le rapport final de l'évaluation. Ce dernier sera ensuite présenté aux autorités nigériennes au début du mois de mars 2010.

**Cette évaluation couvre 7 secteurs : les transports, l'eau et l'assainissement, l'aide budgétaire, le développement rural et la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, et la culture et l'artisanat.**

**Trois thèmes transversaux ont également été retenus : le genre, la démographie et la jeunesse.**

Dans le respect de la Déclaration de Paris et des principes du Comité d'Aide au Développement, l'efficacité, la transparence de l'aide, et son appropriation par les bénéficiaires ont également été abordées. Des conclusions et recommandations ont également été formulées à destination de l'ensemble des acteurs de la coopération avec le Niger. Une étude sur la perception de l'aide par les bénéficiaires a également été réalisée par le LASDEL (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local), un centre de recherches nigérien.

Parmi les groupes de travail, Denis Decraene souligne que celui dirigé par le ministère de la santé nigérien était particulièrement actif. Des groupes de référence par pays ont été constitués, le groupe France étant composé des représentants sectoriels de l'AFD, de cabinets de recherche tels l'IRAM (Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement) et d'experts indépendants.

Cette étude s'est appuyée sur l'analyse de nombreux documents sectoriels, permettant de mieux comprendre les stratégies des différents acteurs.

Le chef de file du comité de gestion sur cette évaluation a été la Belgique, ce qui a permis de renforcer la liberté de manoeuvre des évaluateurs, et de construire un dialogue avec les autorités nigériennes.

Cette étude a été construite comme un document opérationnel. Elle doit viser à améliorer l'efficacité dans l'utilisation de l'aide, et la cohérence-harmonisation de la coopération au développement face aux politiques nationales du pays. Elle est également destinée à faciliter la prise de décision. Un travail d'écoute des attentes du partenaire doit également être mis en place en tenant compte des ressources humaines limitées au Niger face à la multiplication des experts issus des organismes de bailleurs de fonds. Cette étude a nécessité un budget global de 500 000 euros.

### Echanges avec la salle

- ✓ **Concernant le calendrier**, la validation du comité de gestion, composé des représentants des cinq bureaux de l'évaluation, sera effective le 1<sup>er</sup> février 2010.

- ✓ **La méthode** mise en place lors de cette évaluation a été globale : chaque pays a pu observer les pratiques des autres bailleurs. Le leader du comité de gestion a été la **Belgique**, celui du bureau de l'évaluation le **Luxembourg**. Cette évaluation offre un regard sur l'ensemble des coopérations des cinq bailleurs et reflète leurs priorités thématiques (par exemple, la culture est un axe qui n'est présent que dans la coopération française).
- ✓ **Concernant la place accordée aux ONGs**, celle-ci est rarement évoquée sauf dans les questions de la santé ou du livre par exemple. Les ONG bénéficient souvent d'un statut d'opérateur de l'aide publique au développement par les acteurs de la coopération, et leur action est donc abordée dans ce cadre dans l'évaluation.
- ✓ **La coopération décentralisée** n'est pas non plus présentée de façon spécifique. L'ensemble des participants souligne la nécessité de réaliser une évaluation de la coopération décentralisée au Niger qui mettrait l'accent sur la plus-value de cette forme de coopération souvent négligée face à d'autres acteurs davantage visibles. Cette première évaluation permettra néanmoins de dégager des pistes de financements innovants en lien avec les autres pays européens intervenant au Niger.
- ✓ Le thème de **l'accompagnement du processus de décentralisation et plus généralement de la gouvernance locale** n'a pas été retenu, mais il est traité de façon transversale dans l'ensemble des secteurs.
- ✓ Concernant le **support de diffusion** de cette évaluation, le MAEE ne privilégie pas l'édition papier de l'ensemble de l'étude mais plutôt la publication d'une version papier de la synthèse de l'étude accompagnée d'une version numérisée sur CD de l'ensemble du document. La publication sera également téléchargeable intégralement sur le site du MAEE. Stéphane Valli propose à l'ensemble des collectivités présentes de se mettre en contact avec Constance Koukouï si elles désirent un exemplaire de cet ouvrage, qui sera publié dans le courant du mois de mars. Une édition papier pourrait également circuler entre les collectivités du groupe-pays Niger, à l'initiative de Cités Unies France.
- ✓ **Le Conseil général du Val de Marne** rappelle qu'ils interviennent dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dans la région de Zinder, où sont également présentes les villes d'Auch et la coopération danoise, par l'intermédiaire de l'agence DANIDA. Le représentant du Conseil général souligne qu'il existe une stratégie nationale en matière d'eau potable, mais qui n'est pas déclinée spécifiquement au niveau régional. Une telle étude permettrait d'éviter les chevauchements entre acteurs présents dans les mêmes zones d'intervention et de réaliser des économies d'échelle. La collectivité recherche des contacts d'experts en eau et assainissement dans les régions de Zinder et Maradi. Le Conseil général des Côtes d'Armor lui suggère M. **Claude Mauret**, consultant pour l'agence de coopération danoise DANIDA.

## **6. Programmation de l'activité du groupe-pays Niger en 2010**

Des rencontres entre techniciens sur des thématiques telles que le tourisme, l'eau et l'assainissement, ou encore l'hydraulique pourraient être mises en place. Plusieurs

collectivités pourraient alors être sollicitées comme chefs de file sur ces thématiques.

## **7. Poursuite de la discussion-validation des objectifs et du budget prévisionnel du programme Aniya III pour les trois prochaines années**

Stéphane Valli fait cinq remarques introductives:

1. Le volume de cofinancement global qui sera demandé au MAEE est le même que celui reçu l'année dernière, c'est à dire 35%.
2. Le tableau de proposition de budget reprend seulement les objectifs du programme concerté, et non ceux du groupe-pays qui ne relèvent pas d'une demande de cofinancement. Par conséquent, le document de validation d'objectifs thématiques est légèrement différent du document présentant les objectifs financiers.
3. Les montants prévisionnels ont été établis au regard des programmes antérieurs (Aniya I et II).
4. Ce budget a été établi sur une durée de trois ans, en tenant compte du montant officiel de l'enveloppe globale annoncée par le MAEE.
5. Les lignes budgétaires sont fongibles entre les trois grands axes (A, B et C) et les années (2010, 2011, et 2012). Néanmoins, un souci d'équilibre à la fois entre les années et les axes est nécessaire afin de garantir la cohérence globale du budget auprès du MAEE.

Concernant la différence entre objectifs du groupe-pays et objectifs du programme concerté, Stéphane Valli rappelle que les objectifs du programme concerté sont en fait des objectifs du groupe-pays qui nécessitent une demande de cofinancement.

**Le Conseil Général des Côtes d'Armor** soulève la question de savoir si le groupe-pays Niger a les moyens de gérer l'ensemble des objectifs proposés avec la même intensité. Il faut tirer les enseignements des programmes Aniya I et II. La présence d'un dispositif permanent suffisant et donc la question de la qualité des ressources humaines tant au Niger (RECOTED) qu'en France (Cités Unies France) est alors primordiale.

**Le Conseil Général du Val de Marne** désire clarifier les missions globales du groupe-pays Niger de Cités Unies France et du programme concerté Aniya, qui doit permettre de mutualiser les moyens et les outils. Comme cela avait été dit lors de la précédente réunion, les objectifs d'Aniya sont une partie des objectifs du groupe : ceux dont on souhaite qu'ils bénéficient du financement du MAEE.

Pour le **Conseil général des Côtes d'Armor**, la **personne-ressource qui gèrera le programme concerté en France (F12)** et qui travaillera au sein des locaux de Cités Unies France, devra être en mesure d'apporter un appui méthodologique de qualité aux nigériens, ce qui suppose le recrutement d'une personne avec une certaine expérience, et un profil renforcé. Les fonctions de ce chargé de mission devront être clairement définies par une fiche de poste et un cahier des charges précis établi en fonction de la mission globale de Cités Unies France. Cette personne devrait être recrutée au service

du groupe-pays Niger, avec une part de son temps de travail consacré au programme Aniya III clairement définie, selon les représentants du Conseil général. Stéphane Valli rappelle qu'une partie de son travail consistera également à appuyer les petites collectivités dans leur recherche de financement (dépôt de dossier).

Le chargé de mission se chargera de la gestion administrative, financière et opérationnelle du programme, rôle qu'assurait auparavant la Communauté de Communes de Faucigny-Glières. Il sera assisté dans cette fonction par le service comptabilité de Cités Unies France, et notamment Frédérique Proust. Béatrice Zareczky-Weinberg, chargée de mission à Cités Unies France, sera également impliquée pour toutes les questions juridiques. Sous réserve de l'avis des collectivités nigériennes au sein de RECOTED, l'équipe opérationnelle au Niger sera également renforcée par le recrutement d'un salarié issu de la sous-région. Ces deux personnes devront travailler de façon concertée, l'évaluation des partenariats ayant clairement souligné le manque de coordination des collectivités françaises avec leurs homologues nigériennes.

La question du **nombre de colloques et de rencontres franco-nigériennes sur la coopération décentralisée** qui devront être organisés (**A31**) – 3 comme convenu lors de la dernière réunion du groupe-pays du 3 décembre- a été soulevée. Plusieurs collectivités pensent qu'il faudrait centrer ce troisième volet du programme Aniya non plus sur la visibilité de la coopération décentralisée franco-nigérienne, comme ce fut le cas dans les deux précédents volets, mais sur la connaissance et la qualité des partenariats. L'identité de la coopération décentralisée au Niger serait suffisamment ancrée pour que l'accent puisse être mis davantage sur la constitution d'un centre de ressources, qui puisse venir en appui méthodologique aux collectivités nigériennes et françaises. Au lieu de multiplier les colloques, il serait judicieux de n'en mettre en place qu'un seul qui présenterait les enseignements de l'ensemble des formations assurées par le programme. Ceci supposerait alors de basculer une partie des financements consacrés aux actions de l'objectif A (Promouvoir, valoriser et soutenir le développement de la coopération décentralisée au Niger) vers l'objectif F, c'est à dire le fonctionnement global du dispositif et des ressources humaines. Le groupe retient l'idée d'un seul colloque en deuxième année.

Concernant le point **A21 (Participation à des congrès, manifestations internationales)**, le **Conseil général des Côtes d'Armor** rappelle que la participation des élus nigériens à des sommets comme Africités par exemple, vise d'une part à manifester la solidarité entre les collectivités françaises et nigériennes et d'autre part à aider les élus nigériens à trouver leur place dans la communauté internationale des élus locaux.

Les conclusions de l'évaluation des partenariats de coopération décentralisée du groupe-pays Niger a souligné la dichotomie existant entre le groupe-pays et le programme Aniya, qui devait être réintégré dans les objectifs du groupe-pays. Certains participants rappellent que la situation, notamment financière, des collectivités françaises a changé depuis la réalisation de cette évaluation, ce qui contribue à exiger davantage de qualité dans ce programme concerté.

**Le Conseil général des Côtes d'Armor** insiste sur la nécessité de renforcer le budget sur les **formations (C)** et de créer une nouvelle ligne C17 consacrée à l'ingénierie de formation. Le budget de A serait alors rebasculé vers le C et non vers le F, qui sera plus difficile à justifier en terme de co-financement.

Constance Koukoui rappelle que cette action doit être cohérente avec le processus de

décentralisation en cours au Niger, notamment mise en lien avec l'existence d'un centre de formation au Niger. C'est pourquoi l'enveloppe prévue pour les formations Aniya n'était pas très élevée.

**Il importe que les collectivités françaises discutent avec leurs partenaires des orientations à donner à ce programme et de leurs priorités et attentes respectives.** C'est en effet la considération de l'apport de ce programme à la collectivité partenaire qui guidera la justification auprès des élus du maintien des collectivités dans le programme Aniya.

Constance Koukoui rappelle que l'objectif à long terme du programme Aniya devrait être d'atteindre l'autonomie des collectivités nigériennes et la montée en puissance de chaque partenariat. La question se pose de mettre l'accent sur la qualité des ressources humaines au Niger comme en France afin de garantir une bonne animation du territoire et une appropriation du programme de part et d'autre.

#### Discussions sur la proposition de contribution financière des collectivités

- La ville de **Longpont sur Orge** a voté un budget total consacré à la coopération décentralisée de 5000 euros. La contribution proposée de 1200 euros est donc trop élevée, au regard de ce constat. Néanmoins, le budget du programme Aniya III comprend une partie des financements consacrée aux formations, financement qui pourra alors être retiré du budget municipal consacré au Niger.
- Les villes de **Conflans saint Honorine** et **Juvisy sur Orge** soulèvent le problème posé par le choix du critère de population pour déterminer les contributions des collectivités.
- Le **Conseil Général de Saône-et-Loire** rappelle que la collectivité n'a pas encore voté le budget 2010, qui est un budget de sauvegarde du département. Le budget coopération décentralisée a subi des coupes financières importantes puisqu'il a pratiquement diminué de moitié. Le Conseil général est cependant décidé à rester dans le programme Aniya.
- Frédéric Proust, responsable du service comptabilité à Cités Unies France, indique que pour élaborer une nouvelle proposition de budget pour Aniya III, elle doit avoir une idée précise de la contribution maximale que peut apporter chaque collectivité au programme.
- Plusieurs collectivités soulignent que la contribution de collectivités au programme Aniya devrait se faire selon le critère de la population, mais aussi et surtout selon l'effort financier consacré par la collectivité à son partenariat avec le Niger.
- Le **Conseil général des Côtes d'Armor** informe les participants que la ville de Lannion et la Communauté de Communes de Guingamp sont intéressées à se maintenir dans le programme.
- La question des **collectivités non adhérentes** à Cités Unies France a été posée et fera l'objet de proposition de la part de Cités Unies France.

## Rétroplanning

- ❖ Les collectivités souhaitant participer au programme Aniya III sont invitées à faire remonter **avant le 4 février** l'information concernant:

1- la contribution financière maximale que la collectivité peut apporter au programme Aniya III hors débours et valorisations.

2- les remarques éventuelles concernant le budget du programme Aniya III (équilibre entre les trois grands objectifs, organisation de colloques, accent souhaité sur l'ingénierie de formation, participation à des rencontres nationales et internationales).

3- les attentes concernant les ressources humaines de ce programme tant en France qu'au Niger (temps de travail consacré au programme Aniya, profil de poste)

4- les remontées d'informations venant des partenaires concernant leurs attentes sur ce programme.

5- les demandes de cofinancement que la collectivité envisage de déposer (hors programme Aniya III) auprès du MAEE, de l'Union européenne (Facilité Eau, programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales), etc.

6- les dates des prochaines missions au Niger ou accueil de délégations.

- ❖ A partir de ces informations, le président du groupe-pays, appuyé par Cités Unies France, élaborera une position consensuelle des collectivités françaises qui sera principalement présentée aux élus nigériens, à Ambassade de France, au Bureau de RECOTED, lors de la mission au Niger du 5 au 10 février 2010. Des rencontres sont également prévues avec les autorités nationales nigériennes et dans la mesure du possible, les partenaires techniques et financiers concernés.

- ❖ Le président du groupe-pays contactera les collectivités qui ne se sont pas encore manifestées concernant leur volonté de participer au programme Aniya III. Il s'agit du Conseil régional de Picardie, du Conseil général de l'Essonne, des villes de Langueux, Athis Mons et Orsay, de la communauté de communes Arguenon Hunauday, du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et du Syndicat des Eaux de l'Hurepoix (SIERH).

## Présents

Son Excellence Abderahamane Assane Mayaki, Ambassadeur du Niger en France  
Aminatou Gaoh, Conseillère, Ambassade du Niger en France  
Stéphane Valli, président du groupe-pays Niger, vice-président de la Communauté de Communes de Faucigny-Glières, adjoint au maire de Bonneville.  
Denis Decraene, chargé de mission, Pôle de l'évaluation du MAEE  
Toussaint Caradec, chargé de mission, DAECT

Alain Roch, Adjoint au maire, Juvisy sur Orge  
Gérard Buatois, Conseiller général, Conseil général de l'Isaône-et-Loire  
Bernadette Brosseau, Conseillère municipale déléguée, Longpont sur Orge  
Michel Faure, délégué à la coopération décentralisée, Conflans Sainte Honorine  
Michèle Pasteur, Directrice des affaires européennes, Conseil général des Côtes d'Armor  
Gilles Maréchal, Chef du service relations internationales, Conseil général des Côtes d'Armor  
Marie-Christine Delacroix, Collaboratrice, Conseil général du Val de Marne  
Karine Trystram, Chef du service relations internationales, Conseil général du Val de Marne  
André Bussery, Président, Comité de Jumelage Juvisy-Tillabéry  
Heike Delcros, chargée de mission, Juvisy sur Orge  
Emilie Robert, chargée de mission, Communauté de communes de Faucigny-Glières  
Basile Pierre, chargé de projet, Conseil général du Val de Marne  
Claude Brosseau, Délégué santé, Longpont sur Orge  
Laetitia Chaboud, Association Margouillat Bonneville  
Cléo Lossouarn, Chargée d'appui, RAIL  
Constance Koukoui, pôle Afrique, Cités Unies France  
Astrid Frey, pôle Afrique, Cités Unies France  
Frédérique Proust, Comptabilité, Cités Unies France  
Charlotte Hérial, stagiaire, Cités Unies France

#### Excusés

Yves Duverneuil, Consul honoraire, Consulat du Niger à Lyon  
Jean Le Floc'h, Conseiller général, Conseil général des Côtes d'Armor  
Chantal Bourvic, Conseillère général, Conseil général du Val de Marne  
Bernadette Guilluy, Directrice générale adjointe, Juvisy sur Orge  
Amandine Brunet, Chargée de mission, Juvisy sur Orge